

## Coopération décentralisée - Douroula (Burkina Faso) - Attribution de subventions

**M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du jumelage-coopération signé avec le Département de Douroula en 1985, deux associations bisontines mènent des actions en concertation avec la Ville de Besançon. Il s'agit de :

1 – l'Association Besançon-Douroula qui œuvre principalement dans le domaine scolaire.

Afin de procurer aux enfants le matériel indispensable pour suivre les cours et que leurs parents ne sont pas en mesure de leur procurer, l'Association Besançon-Douroula a collecté des fonds. Elle s'adresse également à la Ville de Besançon pour obtenir un soutien financier. 270 élèves sont concernés.

La Ville est sollicitée pour verser une subvention de 1 500 €.

2 – l'Association Afriq'Energies - Graviers Blancs qui mène des chantiers-coopération avec les élèves du Lycée des Graviers Blancs (Pierre-Adrien PÂRIS) et réalise en particulier des constructions au profit des habitants de ce département burkinabè.

La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 6 000 € pour l'édification d'un bâtiment devant servir à protéger les fouilles archéologiques réalisées à Douroula par l'Université de Ouagadougou et à accueillir des personnes intéressées dans le cadre du tourisme solidaire qu'il est prévu d'organiser peu à peu sur place.

Après avis favorable à l'unanimité de la 5<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion du 28 octobre 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les sommes demandées à ces deux associations, soit une dépense totale de 7 500 € qui serait couverte par les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur au BP 2004 – chapitre 65.04.6574.95070.00400.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

**«Mme Claire CASENOVE :** Monsieur le Maire, pourrait-on avoir des nouvelles de l'audit concernant la participation de la Ville de Besançon aux actions au Burkina Faso ?

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas si on peut appeler cela un audit, c'est plutôt une évaluation.

**M. Sébastien MAIRE :** L'évaluation a été réalisée sur l'année 2003, et ses résultats ont été communiqués en commission. C'est un rapport qui doit faire environ 80 pages donc il m'est difficile de vous parler là tout de suite mais je me tiens à votre disposition si vous voulez qu'on en discute. C'est une évaluation qui a porté sur 20 ans de coopération entre Besançon et Douroula. Cette évaluation a été réalisée par un cabinet indépendant et nous a apporté un regard objectif sur la façon dont avait été conduite la coopération en révélant des points positifs et des points à revoir comme dans toutes les coopérations. C'est un outil d'aide à la décision important pour nous puisqu'il nous a permis d'orienter un nouveau programme. Donc c'est très volontiers, si vous êtes intéressée par cette question ce qui est relativement rare, que je vous en parlerai.

**Mme Claire CASENOVE :** Je vous remercie. En attendant je voterai contre, ne sachant pas exactement de quoi il retourne».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (un Conseiller ayant voté contre), d'accorder la subvention proposée.

*Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.*

*25 novembre 2004*